

## SEANCE DU 11 MAI 2015

### ***Terrain multisports complexe des six Pierres : approbation de la commission d'appel d'offres***

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 mai 2015.

Quatre entreprises sont en compétition pour la réalisation du plateau sportif au lieu-dit les Six Pierres - 63350 CREVANT-LAVEINE.

La CAO porte son choix sur la Société AUVERGNE-SPORTS domiciliée 85 route de Lezoux - 63190 ORLEAT, qui a présenté un devis de 41 343.02 € TTC.

OUI cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres et charge Monsieur le Maire de faire exécuter ce projet

### ***Echange de parcelles – village de chez Faye***

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier d'un particulier en date du 13 février 2015.

Ce courrier concerne une volonté d'échange de parcelles entre une parcelle communale et une parcelle appartenant à un particulier situées au village de « Chez Faye ».

Monsieur MUCHEMBLED Guy, Adjoint au Maire, explique sur le plan cadastral les parcelles concernées par cet échange et fait part de la pétition signée « favorablement » de tous les ayants droit de la section de « Chez Faye ».

Il est précisé que les frais de géomètre engendrés par cet échange restent à la charge du demandeur, ce dernier étant le demandeur.

Il est également ajouté que les superficies échangées sont équivalentes, la Commune n'est donc pas lésée par cet échange et cela permet également une parcelle en continu pour la Commune, ce qui facilitera l'entretien de l'espace communal.

L'assemblée précise que chaque demande d'échange de parcelle devra être étudiée par le Conseil Municipal.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide d'accepter cette demande d'échange entre une partie de la parcelle cadastrée ZS 166 appartenant actuellement à ce particulier et une partie de la parcelle cadastrée ZS 101 appartenant actuellement à la Commune de CREVANT-LAVEINE ;

charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier au demandeur pour lui exposer la décision du Conseil Municipal.

### ***Maison des gardiens au complexe des Six Pierres : conditions emploi et logement***

Les gardiens du complexe des six pierres, Madame GUINOT Suzanne et Monsieur PUZENAT Michel, quittent leur logement en date du 30 mai 2015.

En vue du remplacement de ces derniers, contact a été pris avec le Centre de Gestion 63 afin de voir les possibilités offertes pour des diverses tâches : surveillance des ateliers communaux, de l'école et de la salle polyvalente ; visites et états des lieux pour les locations de la salle polyvalente ; la gestion des poubelles de l'école et de la salle polyvalente. Une présence obligatoire sur site serait souhaitée tous les soirs ainsi que jours et nuits du vendredi après-midi au lundi midi.

Deux solutions sont proposées par le centre de gestion : le logement concédé par nécessité absolue de service ou le logement concédé par astreinte. Ces deux cas de figure engendrent une embauche de personnel.

Or, aucune embauche n'a été prévue au budget pour cette année.

Il est donc proposé de ne pas créer de poste de gardien et de mettre cette maison en simple location.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas créer de poste de gardien, de louer le logement communal situé au Complexe des Six Pierres et charge la commission bâtiment de faire un état des lieux afin de lister les travaux à effectuer.

Après cet état des lieux, il sera décidé du montant du loyer ainsi que de la date de location de ce logement.

### ***Dates des prochaines séances du conseil municipal***

Vendredi 12 juin 2015 à 20 h 00 ;  
Vendredi 03 juillet 2015 à 20 h 00 ;  
Lundi 07 septembre 2015 à 20 h 00.

***Questions diverses***

*Organisation d'un pot de départ pour les gardiens :*

Madame GUINOT Suzanne et Monsieur PUZENAT Michel quittant leur logement en date du 30 mai prochain, un pot de départ leur sera organisé le mardi 19 mai à 18 h 00 en Mairie afin de les remercier des services rendus à la Commune.

*Travaux sur mur de la salle du Bajolet :*

Comme vu précédemment, deux entreprises ont été contactées pour effectuer les travaux de réfection d'un mur en pisé à la salle du Bajolet.

Il s'agit des entreprises ROBIN domiciliée à CHARNAT et BARD domiciliée à VINZELLES.

Deux devis ont été proposés : Entreprise ROBIN environ 2 274.85 € TTC et Entreprise BARD 2 886.00€ TTC.

L'entreprise ROBIN, moins disante a été retenue pour effectuer ces travaux.

Un courrier sera envoyé aux entreprises afin de leur exposer la décision du Conseil Municipal.